Comité directeur
sur les médias et la société de l'information
CDMSI

CDMSI(2025)01
28 février 2025

26e Réunion
Du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

4 - 6 décembre 2024

Projet de rapport de réunion

---

1. Ouverture de la réunion

La présidente du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), Maja Zarić (Serbie), a souhaité la bienvenue aux membres, aux participants et aux observateurs à la 26ème réunion plénière, qui s'est tenue à Strasbourg du 4 au 6 décembre 2024. Elle a invité ensuite Irena Guidikova, cheffe du Service des institutions et libertés démocratiques de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine , à prononcer son allocution de bienvenue.

Mme Guidikova a remercié le CDMSI pour ses efforts entrepris durant une période politiquement difficile, soulignant la pertinence des initiatives en cours pour renforcer la démocratie et les droits humains. Elle a souligné la nécessité d'une collaboration et de synergies entre les entités du Conseil de l'Europe et a mis l'accent sur la Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, se félicitant des initiatives prises dans les États membres et des événements importants organisés sous son égide. Elle a également salué le travail sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPPs), en particulier son approche inclusive, impliquant une coordination efficace avec l'Union européenne et un partenariat avec la société civile. Soulignant l'importance de la sensibilisation pour assurer une mise en œuvre efficace au niveau national, elle a salué le travail déjà effectué à cet égard, notamment pour développer une formation pertinente pour les professionnels du droit et les acteurs de la société civile.

Elle a également fourni des informations sur des travaux d'intérêt pour le CDMSI, menés au sein du département, notamment par le Comité de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), et a souligné l'importance des méthodologies basées sur les résultats et des rapports des États membres pour s'assurer que le travail du CDMSI a des impacts mesurables sur le terrain.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le CDMSI a adopté l'ordre du jour de la réunion (annexe 1). La liste des participants et les informations sur la répartition des sexes figurent à l'annexe 2.

3. **Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes « Les journalistes comptent »**

Rodica Ciochina, responsable de la campagne, a présenté les développements concernant la campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes Journalists Matter"". Lancée en octobre 2023, la campagne « *Les journalistes* comptent » compte 39 (sur 46) points focaux nationaux désignés, 23 comités nationaux ou forums de dialogue pour coordonner les initiatives, dont 15 ont été créés dans le cadre de la campagne, et 8 pays qui mettent en œuvre des plans d'action nationaux. Le Secrétariat a également fait part des progrès significatifs réalisés lors de la deuxième réunion des points focaux nationaux (20-21 juin, Strasbourg, France), au cours de laquelle les participants ont discuté des initiatives nationales, des défis liés à l'engagement des parties prenantes et des efforts visant à renforcer la confiance entre les journalistes et les autorités publiques.

Parmi les autres activités-clés en 2024, citons le Séminaire : Le rôle de la police dans la protection de la sécurité des journalistes (26-27 septembre, Strasbourg, France), mettant l'accent sur la collaboration entre les forces de l'ordre et les médias, et la Conférence thématique annuelle : Protection des journalistes - un dialogue multipartite (29-30 octobre, Strasbourg, France), qui s'est concentrée sur le harcèlement, les menaces numériques et la protection des journalistes vulnérables. La conférence a permis de présenter les meilleures pratiques dans plusieurs États membres.

En ce qui concerne les prochaines étapes, les membres du CDMSI ont été informés que la Campagne s'orientera vers le pilier « Poursuites » de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, en 2025, avec des événements planifiés pour approfondir la collaboration sur la protection des journalistes et la poursuite des crimes contre eux. Dans ce contexte, le Secrétariat a fourni des informations sur la conférence thématique annuelle de l'année prochaine : « Poursuites effectives des crimes contre les journalistes - Construire le paradigme contre l'impunité » (29 avril, Luxembourg), organisée sous la Présidence luxembourgeoise et de la troisième réunion des points focaux nationaux (30 avril, Luxembourg).

Les membres du CDMSI ont organisé un tour de table pour partager des informations sur les diverses actions suscitées par la campagne et les étapes prévues. Parmi les points forts, citons le prochain plan d'action 2025 du Portugal pour la sécurité des journalistes dans le cadre du plan d'action pour les médias, qui réunira les parties prenantes et les entités concernées ; l'adoption envisagée par la Norvège d'une stratégie nationale pour un discours public éclairé, y compris les mesures de sécurité des journalistes ; la finalisation par la Lettonie d'un plan d'action complet, comprenant une formation à la résilience et une collaboration avec l'ambassade ukrainienne sur la sécurité des journalistes de guerre. La Grèce a organisé des programmes de formation à la protection des journalistes, y compris pour les forces de l'ordre, dans le cadre du Centre international de formation pour la sécurité des journalistes et des professionnels des médias. La Slovénie a lancé une plateforme publique pour soutenir les journalistes victimes d'attaques, a renforcé le dialogue avec les forces de l'ordre et a offert des outils juridiques et un soutien aux journalistes concernés. L'Ukraine a fait état des risques critiques encourus par les journalistes en temps de guerre et a rappelé l'adoption d'un plan d'action national dans le cadre de la campagne. L'Italie a encouragé les initiatives de sensibilisation et organise des formations à la sécurité dans les zones de crise. Les Nations Unies disposent déjà d'un plan d'action

national et d'un comité spécialisé qui travaille à sa mise en œuvre. Le Luxembourg prévoit également d'adopter un plan d'action et a invité les membres du CDMSI à participer à la prochaine conférence thématique annuelle « Les journalistes comptent »", prévue le 29 avril au Luxembourg. La Serbie a renforcé les protections juridiques et augmenté le financement des projets de sécurité des journalistes. Chypre encourage les initiatives en faveur de la sécurité des journalistes en collaboration avec les médias. La Lituanie met en œuvre son plan d'action 2023-2025 pour la sécurité des journalistes, offre des bourses aux professionnels des médias et étudie des initiatives liées à l'application de la loi inspirées du séminaire sur le rôle de la police qui s'est tenu à Strasbourg à l'automne dans le cadre de la campagne.

4. **Échange de vues avec Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Le Commissaire a exprimé sa gratitude pour l'invitation du CDMSI et a souligné l'importance d'établir un dialogue permanent entre les institutions concernées. Reconnaissant le large mandat du CDMSI, il a salué son travail visant à faire progresser les normes relatives à la liberté d'expression.

Le Commissaire a présenté son rôle en tant que fonctionnaire indépendant exerçant un mandat de six ans, chargé de soutenir le Conseil de l'Europe et les États membres dans la défense des droits humains. Il a relevé d'importantes questions d'intérêt commun relevant de son mandat et de du CDMSI. Tout d'abord, en ce qui concerne la liberté des médias et la sécurité des journalistes, le Commissaire a félicité le CDMSI d'avoir donné vie au document CM/Rec(2016)4 et d'avoir fait preuve d'un engagement politique fort. Il s'est félicité de la campagne « Les journalistes comptent » et de la collaboration avec la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Réaffirmant l'importance de défendre la liberté des médias, il a assuré la commission de son soutien et de sa collaboration. Il a également souligné l'importance de maintenir une approche sensible au genre, en particulier dans la lutte contre les menaces et le harcèlement en ligne visant les femmes journalistes.

Le Commissaire a salué la création des comités d'experts sur l'intelligence artificielle générative et la sécurité en ligne. Tout en défendant activement la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, il a souligné la nécessité d'évaluer en permanence le potentiel et les risques de l'intelligence artificielle, en investissant dans des recherches approfondies dans ce domaine. Il a également noté que les développements liés au déploiement futur de l'intelligence artificielle générale nécessiteront également des délibérations pour déterminer l'approche du Conseil de l'Europe en la matière.

Le Commissaire a souligné la nécessité urgente de s'attaquer à la désinformation qui, selon lui, devrait être traitée comme une question de droits de l'homme. Il a indiqué que ses efforts futurs dans ce domaine s'appuieront sur la note d'orientation 2023 sur la lutte contre la propagation de la désinformation en ligne par la vérification des faits et des solutions de conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme du CDMSI ,en mettant l'accent sur la promotion de la vérification des faits, l'amélioration des solutions de conception de plateformes et l'autonomisation des communautés pour renforcer leur résilience.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, les questions suivantes ont été abordées : les tendances émergentes affectant la liberté d'expression et le rôle du CDMSI dans la résolution de plusieurs défis clés, tels que les menaces à la liberté d'expression induites par la technologie ; l'adéquation de la Convention européenne des droits de l'homme pour répondre à l'évolution des changements numériques ; l'impact des SLAPP sur les voix critiques au-delà des journalistes, y compris les ONG ,

les militants et les associations ; les préoccupations croissantes concernant les attaques contre les médias de service public ; l'influence de l'IA générative sur la production et la consommation de contenu dans les salles de rédaction ; la nécessité de contrer la désinformation, en particulier pendant les processus électoraux.

5. **Liberté d'expression en 2023, Rapport sur les tendances de la liberté d'expression dans les membres du Conseil de l'Europe**

Cesare Pitea, Secrétariat du CDMSI, a présenté le document **« Liberté d'expression en 2023 : Rapport sur les tendances de la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe »**, . Il a souligné qu'il s'agirait (de) la poursuite d'une pratique établie, selon laquelle un rapport de synthèse sur l'état de la liberté d'expression est préparé pour la division par un consultant. Le rapport couvre l'année 2023 et compile des données, des informations et des conclusions pertinentes provenant des organes et mécanismes du Conseil de l'Europe et d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales fiables. Il vise à discerner les tendances générales en matière de liberté d'expression en Europe, afin de fournir une base à l'action de l'Organisation et des États membres sur les priorités et les domaines d'intervention.

Peter Noorlander, consultant indépendant et directeur de Startup, Reporters Shield, et auteur du rapport, a souligné la continuité de la méthodologie et de l'approche de ce rapport avec la pratique établie. Le rapport fournit des informations organisées autour de quatre domaines : les garanties juridiques de la liberté d'expression ; la sécurité des journalistes et des autres personnes qui s'expriment ; l'environnement médiatique indépendant et pluraliste ; la fiabilité et la confiance dans l'information. Il s'appuie sur des indicateurs dérivés des normes du Conseil de l'Europe.

L'auteur du rapport a résumé ses principales conclusions qui soulignent :

- le souci permanent d'assurer la sécurité des journalistes et des autres personnes chargées de la surveillance du public ;
- le déclin du pluralisme des médias et de leur indépendance éditoriale sous l'effet combiné des pressions politiques, commerciales et financières et du phénomène des « déserts d'information »;
- le déclin de la confiance dans les médias et l'importance croissante des sources d'information non professionnelles sur les médias sociaux pour les jeunes générations ;
- la diffusion de la désinformation et de la propagande, considérablement facilitée par les technologies basées sur les systèmes d'intelligence artificielle.

Dans l'ensemble, les données montrent l'imbrication des différentes menaces qui pèsent sur la liberté des médias et soulignent la nécessité de les aborder de manière systématique.

Parmi les tendances positives, le rapport souligne la campagne « Les journalistes comptent », l'élaboration de nouvelles normes sur la lutte contre les poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites- bâillon/SLAPPs) par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la valeur durable des médias de service public indépendants en tant que source d'information fiable pour les citoyens, l'augmentation de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205), également connue sous le nom de Convention de Tromsø, et la finalisation de l'Acte européen sur la liberté des médias au niveau de l'Union européenne.

Les membres du CDMSI ont pris note du rapport, ont exprimé leur satisfaction pour le travail effectué par le consultant et, dans ce contexte, ont noté l'importance de la synergie entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le domaine de la liberté des médias.

6. Échange de vues avec le juge Arnfinn Bårdsen, Vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme

Le CDMSI s'est engagé dans un échange avec le juge Arnfinn Bårdsen, vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), concernant le lien entre la démocratie et la liberté d'expression. Le juge Bårdsen a souligné que si les nouveaux médias, basés sur des plateformes, ont le potentiel de renforcer considérablement la liberté d'expression et la participation civique, ils ont également contribué à la montée de développements inquiétants. La Cour européenne des droits de l'homme a produit une jurisprudence abondante sur l'utilisation et la protection des droits sur l'internet en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans le même temps, l'évolution rapide de la technologie présente des défis imprévus susceptibles de saper les valeurs fondamentales de la démocratie.

Il s'est concentré sur quatre domaines principaux de préoccupation. Premièrement, il a rappelé l'équilibre inhérent aux démocraties européennes entre la règle de la majorité et la protection des minorités, soulignant que le discours de haine et l'intolérance érodent les valeurs démocratiques et la dignité humaine et ne relèvent pas de la protection fournie par l'article 10. Deuxièmement, il a souligné rôle vital d'un journalisme pluraliste, indépendant et fiable, avertissant que les médias traditionnels établis et les médias opérant sur des plateformes en ligne sont soumis à la pression d'intérêts particuliers, ces derniers manquant souvent d'éthique journalistique. Troisièmement, il a abordé l'impact de l'intelligence artificielle et des technologies numériques sur les élections, en particulier leur rôle dans la manipulation de l'opinion publique et l'amplification de la désinformation. Le juge Bårdsen a souligné le besoin urgent de cadres réglementaires pour relever ces défis. Enfin, il a évoqué la difficulté croissante de discerner les informations fiables dans le flux massif d'informations en ligne, ce qui rend les individus vulnérables à la manipulation. Dans ce contexte, il a noté qu'au-delà de leur rôle de surveillance, les médias veillent à ce que la société conserve sa mémoire collective grâce aux archives numériques.

Au cours de l'échange avec les membres du CDMSI, le juge Bårdsen a souligné l'importance pour la Cour européenne des droits de l'homme de maintenir un dialogue ouvert avec les autres organes et institutions du Conseil de l'Europe et ses États membres afin d'être au courant des travaux intergouvernementaux sur les nouvelles questions sociétales, des derniers instruments normatifs et d'autres ressources utiles. Il a évoqué le mécanisme de l'intervention des tiers, la collaboration formalisée avec d'autres organes judiciaires régionaux similaires tels que la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples . En outre, il a évoqué l'importance de la liberté d'expression dans le contexte des processus électoraux et le rôle de la Cour dans le traitement des cas potentiels d'abus, tout en soulignant le principe de subsidiarité, pierre angulaire du système de la Convention.

7. Travaux normatifs. Comités d'experts du CDMSI - état d'avancement des travaux

- Comité d'experts sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs (MSI-eSEC)

Cesare Pitea, secrétaire du MSI-eSEC, a informé le CDMSI des résultats de la deuxième réunion duMSI-eSEC, qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2024. Lors de la réunion, le comité a examiné un plan de travail et des éléments de rédaction avancés, préparés par les corapporteurs chargés de la rédaction, qui ont fait l'objet de deux séries de commentaires écrits. Il a également rendu compte du calendrier de travail convenu par la commission. Le projet final du document à fournir doit être soumis à l'approbation du CDMSI d'ici à la fin de l'année 2025. Un projet complet de la future recommandation, ainsi qu'un premier projet d'exposé des motifs, seront présentés au CDMSI pour commentaires et approbation avant sa 27e réunion. Sous réserve de l'accord du CDMSI, le projet de recommandation sera ouvert à la consultation publique.

Nicole Stellou (Grèce), présidente de la MSI-eSEC, a informé que, conformément à la pratique existante, le MSI-eSEC a décidé de compléter le futur projet de recommandation par un exposé des motifs, a réitéré l'approche systémique de la sécurité basée sur les risques et a affiné sa discussion sur les définitions et le champ d'application, en se concentrant sur la signification de l'autonomisation des utilisateurs et des créateurs de contenu, ainsi que des plates-formes, aux fins du futur instrument.

Martin Husovec, corapporteur pour la rédaction, a présenté les grandes lignes du document préliminaire. Il a souligné la double valeur ajoutée de ce document, qui vise à fournir des orientations pour un environnement en ligne sûr et digne de confiance pour tous les utilisateurs, y compris les créateurs de contenu. D'une part, le document systématisera et élaborera des principes directeurs à l'intention des États et des autres acteurs afin de garantir la sécurité et la responsabilité en ligne ; ces principes seront fondés sur les normes et les tendances existantes, ainsi que sur les enseignements tirés des récentes initiatives législatives en la matière et sur les lacunes constatées. D'autre part, il mettra l'accent sur l'autonomisation des utilisateurs en tant que facteur clé de la sécurité, en proposant des outils d'autonomisation pour les utilisateurs et les créateurs de contenu, visant à garantir l'accessibilité et la transparence de l'information. Il abordera également les droits procéduraux et les possibilités personnalisation de l'expérience en ligne, notamment par la modération des contenus et les systèmes de recommandation.

Les membres du CDMSI ont exprimé leur soutien aux travaux, en particulier à l'inclusion des canaux publics sur les applications de messagerie dans le champ d'application et à l'extension de la personnalisation des systèmes de recommandation ; ils ont posé des questions sur l'adaptation des mesures pour les risques et les préjudices en fonction de la taille et de l'impact des services ciblés. Ils ont souhaité des précisions sur le calendrier et ont souligné l'importance de la cohérence avec les réglementations existantes de l'Union européenne.

La troisième réunion du MSI-eSEC se tiendra à Paris les 27 et 28 mars 2025.

- Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)

Giulia Lucchese, secrétaire du MSI-AI, a informé des résultats de la deuxième réunion du Comité d'experts, qui s'est tenue à Strasbourg les 17 et 18 octobre 2024. Elle a informé que les membres ont discuté sur la base d'un document de travail complet soumis par les corapporteurs rédacteurs,

contenant des éléments préliminaires du futur projet de Note d'orientation. La discussion sur la possibilité d'inclure des documents d'appui, tels que des annexes, est toujours en cours et plusieurs idées ont été avancées par les membres du MSI-AI pour faciliter la compréhension d'une problématique très technique. Les membres du CDMSI se sont vu rappeler le processus d'adoption de la future note d'orientation et ont pris note de la clarification apportée par la secrétaire concernant les changements de terminologie du futur produit livrable : « Note d'orientation »Guidance note" au lieu de « Lignes directrices » pour marquer clairement la distinction avec les recommandations du Conseil de l'Europe (qui contiennent des lignes directrices) ; et, dans la version anglaise, « implications » au lieu d' « impacts », pour mieux répondre au champ d'application du futur instrument et aligner la traduction sur la version française du mandat du MSI-AI.

Andrin Eichin (Suisse), président du MSI-AI, a fait le point sur l'état d'avancement du projet de note d'orientation, soulignant les défis posés par l'élaboration d'un sujet aussi complexe. Il a noté qu'étant donné la nature rapidement évolutive du sujet, l'ambition sera d'élaborer un instrument qui soit à la fois concret et applicable tout en rendant accessible un niveau élevé de technicité. Il a fait part des discussions sur son champ d'application, de la décision d'inclure une définition opérationnelle de l'IA générative reflétant sa nature multimodale et abordant ses implications sur la liberté d'expression sur la base des trois éléments fondamentaux de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, à savoir la liberté d'opinion et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées. Plusieurs défis urgents ont été identifiés par la MSI-AI, notamment la prolifération des « deepfakes »selon diverses modalités, les tentatives d'usurpation d'identité, y compris la fabrication de sites web qui imitent des organes d'information et des entités gouvernementales dignes de confiance, et le potentiel de l'IA générative pour influencer la formation d'opinions. La MSI-AI a opté pour une approche neutre sur le plan technologique afin de garantir une large applicabilité.

Iva Nenadic, corapporteur, s'est arrêté sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression, soulignant à la fois l'amplification des risques et des défis connus et les avantages potentiels. Elle a souligné la menace importante qui pèse sur la survie des médias et des industries créatives, exacerbant les questions non résolues découlant de la discussion sur les plateformes numériques. L'une des principales préoccupations est la fragmentation croissante des publics, qui conduit à une évolution vers un « public unique ». Pour structurer efficacement l'analyse, une approche par couches a été appliquée, examinant les trois dimensions fondamentales de la liberté d'expression à travers les trois couches du cycle de vie de l'IA générative. Elle a noté que les réponses doivent être multiformes, tournées vers l'avenir et adaptables aux développements futurs.

Les membres du CDMSI ont accueilli favorablement les présentations et ont largement approuvé l'approche adoptée par la MSI-AI. Ils ont soutenu le lancement de consultations publiques sur le projet de note d'orientation, si le texte atteint une maturité suffisante d'ici la prochaine réunion plénière du CDMSI. Les membres se sont engagés dans des discussions et ont partagé les préoccupations de concernant la pluralité des médias, la question de la concentration du marché et l'accessibilité des diverses sources.

La troisième réunion de la MSI-AI aura lieu à Paris les 25 et 26 mars 2025.

8. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

Le Secrétariat a fait le point sur le suivi de la Recommandation CM/Rec(2024)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 5 avril 2024. Les membres du CDMSI ont été informés des

résultats de la deuxième conférence européenne anti-SLAPP, qui s'est tenue à Strasbourg le 14 novembre 2024. La conférence a été organisée conjointement avec Coalition contre les SLAPP en Europe (CASE) et le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF) et a rassemblé des participants de divers secteurs pour examiner les premières étapes de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe, ainsi que les normes adoptées au niveau de l'UE. Elle a accueilli les interventions des autorités gouvernementales d'Albanie, de Croatie, du Luxembourg, de Pologne, de Slovénie et du Royaume-Uni et a réuni près de 300 participants, dont plusieurs représentants d'organisations de la société civile.

Les membres du CDMSI ont également été informés du dialogue et de la coopération en cours avec les homologues de l'UE concernés, ainsi que des efforts de sensibilisation et de contribution aux initiatives de formation pour les principales parties prenantes. Des mises à jour ont été fournies sur la participation à des événements majeurs passés et futurs, tels que le 19e Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet 2024, et le Sommet RightsCon 2025.

Des informations ont également été fournies concernant le suivi de la recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine, y compris la publication de la compilation des pratiques prometteuses en matière de lutte contre le discours de haine au niveau national et de l'outil d'auto-évaluation. D'autres mesures ont été décrites concernant l'organisation d'un atelier du CDMSI dans le cadre de la semaine contre le discours de haine de l'année prochaine.

Thomas Schneider (Suisse), membre du Bureau du CDMSI et vice-président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), a fourni des informations sur le suivi de la déclaration du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) +20 et la prolongation du mandat du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI). La déclaration, adoptée par le Comité des ministres le 25 septembre 2024, réaffirme l'importance de renforcer un modèle multipartite et inclusif de gouvernance de l'internet et soutient la prolongation du mandat du FGI jusqu'en 2035. Il appelle les parties prenantes à s'engager activement dans ses travaux et à contribuer financièrement pour assurer sa stabilité à long terme. Les membres du CDMSI ont également été informés sur le prochain FGI, qui se tiendra en Norvège en juin 2025.

9. **Forum mondial du pour la démocratie Conseil de l'Europe** (Démocratie et diversité - pouvons-nous dépasser les clivages ?), 6-8 novembre 2024

Irena Guidikova a donné un aperçu du Forum mondial du pour la démocratie du Conseil de l'Europe, organisé chaque année depuis 2012 et qui a été créé pour permettre à l'Organisation de s'engager avec les parties prenantes mondiales impliquées dans la démocratie. Le 12e Forum, qui se tiendra en 2024, sera axé sur la diversité et les discussions porteront sur les élections, les clivages sociétaux et la désinformation. Une attention particulière a été accordée aux questions relatives aux médias sociaux, de plus en plus considérés comme une source principale de division sociale et de désinformation. Le forum a également abordé l'impact de la désinformation dans le contexte de la guerre en cours en Ukraine. L'événement a rassemblé un groupe diversifié de participants, avec 170 intervenants issus de différents milieux et secteurs.

L'une des principales conclusions des discussions du forum a été qu'en vue de lutter contre la désinformation, il faut renforcer le rôle des médias de service public et l'esprit critique du public par le biais d'initiatives d'éducation aux médias et à l'information.

10. Activités normatives. Autres livrables prévus dans le cadre du mandat du CDMSI - état d'avancement des travaux

- Indicateurs pour les stratégies d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au niveau national

Le Secrétariat a présenté le travail entrepris pour élaborer des lignes directrices qui aideront les États membres à renforcer les capacités de leurs citoyens à naviguer dans le paysage de l'information de plus en plus complexe. La nécessité de relever des défis tels que les « fake news », les discours haineux, la concentration de la propriété des médias, la désinformation avec des solutions holistiques, y compris l'éducation aux médias et à la maîtrise de l'information (MIL), a été soulignée.

Nicoleta Fotiade, formatrice et éducatrice en éducation aux médias, associée à Mediawise Society et à l'Association internationale pour l'éducation aux médias, consultante pour ce projet, a présenté le travail en cours visant à fournir une approche structurée aux pays cherchant à mettre en œuvre l'éducation aux médias. Elle a insisté sur le fait que les besoins en matière d'éducation aux médias existent depuis longtemps, citant les efforts de sensibilisation au niveau local et les initiatives individuelles. Elle a appelé à des approches à long terme, soulignant que les MIL devraient être intégrés dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle. Mme Fotiade a également abordé la réalité de l'éducation aux médias, notant qu'il n'existe pas de plan de carrière clair dans ce domaine, ni de profession largement reconnue, ce qui entrave l'intégration plus rapide de l'éducation aux médias dans les systèmes éducatifs nationaux. Elle a également souligné que la pratique de la pensée critique devrait commencer le plus tôt possible dans l'éducation d'une personne.

Les membres du CDMSI ont abordé les questions relatives au calendrier des résultats attendus et ont souligné la nécessité de collaborer avec les principales parties prenantes. Ils ont souligné l'importance du contexte culturel et le facteur critique de la volonté politique et du financement. Les membres ont ensuite partagé des exemples d'initiatives en cours, telles que l'établissement d'équipes de coordination nationales et l'intégration des MIL dans les systèmes éducatifs. Les membres du CDMSI ont également pris note du fait que le Secrétariat distribuerait un questionnaire afin de recueillir des données auprès des États membres sur les initiatives existantes, les défis rencontrés au niveau national et les parties prenantes impliquées.

Le CDMSI a également pris note et exprimé son soutien aux "Lignes directrices de l'EDMO pour des initiatives efficaces d'éducation aux médias" élaborées par l'EDMO (Observatoire européen des médias numériques) avec l'aide de membres des centres EDMO, d'experts en éducation aux médias et de praticiens de différents pays.

- Dix mesures pour lutter contre la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments.

Le Secrétariat a fourni des informations sur les développements dans la préparation du document intitulé « Dix mesures pour lutter contre la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments ». Une clarification du champ d'application et de la terminologie a été apportée, car le futur texte couvrira les mesures visant à garantir l'intégrité de l'information au-delà des mesures restrictives contre la désinformation et ne se limitera pas à la lutte contre la diffusion intentionnelle d'informations trompeuses. Le Secrétariat a également illustré la structure et le contenu du questionnaire préparé pour recueillir les réactions des États membres, en principe d'ici la fin janvier 2025, y compris des informations sur les cadres et pratiques existants pour lutter contre la désinformation dans le respect des droits de l'homme et mettre en

évidence les défis, les enseignements tirés et les pratiques prometteuses qui peuvent être reproduites et étendues. Les étapes de suivi ont été clarifiées.

Les membres du CDMSI ont pris note des informations fournies et du questionnaire proposé.

11. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

11.1 Echange de vues avec Roberto Fasino, Secrétaire de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des l'APCE

Lors de l'échange avec Roberto Fasino, Secrétaire de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE(ASCULT), le Comité a été informé de la Résolution sur les risques et opportunités du métavers et du rapport y afférent, ainsi que de la Résolution sur la propagande et la liberté d'information en Europe et du rapport y afférent. M. Fasino a rappelé la recommandation et la résolution précédemment adoptées sur la base du rapport Garantir la liberté des médias et la sécurité des journalistes : une obligation pour les États membres et de la recommandation et de la résolution sur la lutte contre les SLAPP : Un impératif pour une société démocratique. Il a mentionné l'audition publique conjointe avec la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres sur les SLAPP en tant que menace pour le pluralisme des médias et les mesures mises en œuvre pour les contrer et a souligné que le travail de la Commission a bénéficié des consultations avec le CDMSI sur ces sujets et que la coopération institutionnelle entre l'APCE et le CDMSI peut conduire et renforcer les normes produites par les deux organes.

Les membres du CDMSI ont été informés des prochains rapports sur la concentration des médias et les menaces pesant sur le pluralisme et l'indépendance des médias, pour lesquels la coopération avec la Plateforme pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes a été utile, ainsi que d'un rapport en attente sur la nécessité d'intensifier les efforts pour libérer les journalistes ukrainiens retenus en captivité par la Fédération de Russie. Un autre rapport sur la liberté d'expression, les médias et les sports fera partie des travaux de l'année prochaine. M. Fasino a confirmé que la Commission soutenait fermement la campagne « Les journalistes comptent », notamment par le biais du travail du rapporteur général sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes.

11.2 Echange de vues avec Guillem Cano-Palomares, Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des l'homme de l'APCE

Guillem Cano-Palomares a donné un aperçu des travaux menés par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE sur des sujets liés à la liberté d'expression. Une série de rapports ont été adoptés par la commission, comme celui sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte en Europe. La commission a également participé et apporté son soutien à l'entrée en vigueur de la convention-cadre sur l'IA.

Thorhildur Sunna Ævarsdóttir, Rapporteur général de l'APCE pour les prisonniers politiques, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, a présenté la Résolution sur la détention et la condamnation de Julian Assange et leurs effets dissuasifs sur les droits de l'homme et le rapport y afférent, qui expriment de sérieuses inquiétudes quant aux implications des poursuites engagées contre Julian Assange pour la liberté de la presse. L'APCE a reconnu que cette affaire créait un précédent inquiétant pour la liberté des médias, notamment en ce qui concerne la proportionnalité des charges et l'effet dissuasif possible sur le journalisme d'investigation. La résolution souligne également

le risque que de telles affaires soient utilisées par des régimes autoritaires pour justifier la suppression de la liberté de la presse.

12. **Echange de vues avec le secrétariat de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) et de la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA)**

Des représentants du Secrétariat de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, Susanne Nikoltchev, directrice exécutive, et Maja Cappello, cheffe du département de l'information juridique, ainsi qu'Emmanuelle Machet, cheffe du Secrétariat de la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA), ont donné un aperçu des développements clés dans le secteur audiovisuel, en se concentrant sur les cadres législatifs, les défis émergents et les considérations réglementaires. Leurs présentations ont couvert les développements liés au Règlement européen pour la liberté des médias (EMFA) et à la Directive sur les services de médias audiovisuels (AVMSD), impliquant diverses questions telles que les contrôles parentaux, la vérification de l'âge, et l'éducation aux médias, en mettant l'accent sur la protection des mineurs dans l'espace numérique.

La discussion s'est étendue au rôle des jeux vidéo dans l'éducation et la protection des mineurs, ainsi qu'à l'influence des domaines non réglementés tels que les influenceurs des médias sociaux, et aux préoccupations connexes. L'évolution des responsabilités des fournisseurs de médias a également été explorée, notamment en ce qui concerne la responsabilité éditoriale, la curation de contenu et la réglementation de la publicité personnalisée côté serveur dans le secteur émergent des chaînes de télévision en streaming gratuit financées par la publicité (FAST).

L'accent a été mis sur l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur le secteur audiovisuel, en particulier sur les questions de droit d'auteur découlant de la loi européenne sur l'IA, sur les problèmes de protection des données liés aux serveurs situés en dehors de l'UE et sur les exceptions légales en matière d'exploration de données (*data mining)*. La présentation a également abordé l'influence plus large de l'IA sur les droits du travail, la propagation de la désinformation et les droits sociaux des artistes dans l'industrie.

13. **Groupe Pompidou - Document d'orientation sur les stratégies et les options réglementaires visant à réduire les risques et les dommages liés aux jeux et au jeux de hasard en ligne**

Elena Hedoux, Secrétariat du Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou), a présenté le document d'orientation sur les stratégies et les options réglementaires visant à réduire les risques et les préjudices liés aux jeux et jeux de hasard en ligne, adopté par les États membres du Groupe Pompidou le 30 mai 2024. Le rapport met l'accent sur la sensibilisation du public, la réduction des dommages, les moyens d'impliquer l'industrie, les éléments à mettre en place pour endiguer le phénomène, la coopération gouvernementale internationale, des exemples d'options réglementaires que les pays peuvent adopter.

Les membres du CDMSI ont été informés de la consultation envisagée du CDMSI sur une future recommandation du Groupe Pompidou sur les jeux en ligne et les jeux d'argent en ligne.

Le projet de la future recommandation sera présenté au CDMSI pour consultation avant sa prochaine réunion plénière, avant d'être soumis au Comité des ministres pour adoption.

14. Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit

Thomas Schneider, vice-président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), a présenté les développements concernant le suivi de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, qui a été adoptée le 17 mai 2024 par le Comité des ministres, et ouverte à la signature à l'occasion de la Conférence des ministres de la Justice à Vilnius (Lituanie) le 5 septembre 2024.

Il a notamment fourni des informations sur la méthodologie HUDERIA, un nouvel outil du Conseil de l'Europe qui fournit des orientations et une approche structurée pour réaliser des évaluations des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle (IA). La méthodologie HUDERIA a été adoptée par l'IPE lors de sa 12e réunion plénière à en novembre 2024. Elle sera complétée en 2025 par le modèle HUDERIA, qui fournira des supports et des ressources, notamment des outils flexibles et des recommandations évolutives pour l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'IA.

Les membres du CDMSI ont échangé sur le champ d'application de l'outil d'évaluation de l'impact et sur les mesures à prendre au niveau national pour garantir une mise en œuvre efficace.

15. Droits de l'homme et intelligence artificielle (CDDH)

David Milner, Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme et Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), a présenté les travaux en cours pour la préparation d'un Manuel sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle. Il a noté que le mandat du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle (CDDH-IA) était large. Le groupe a été chargé d'élaborer un instrument d'orientation générale pour les entités et les individus liés à l'administration publique. Cet instrument, attendu avant la fin de l'année 2025, est destiné aux Etats membres du Conseil de l'Europe, donc à un public plus restreint que celui de la Convention-cadre sur l'IA, ouverte aux Etats non-membres.

Les membres du CDMSI ont également été informés que le CDDH-AI est engagé dans des échanges de vues avec des experts indépendants et des représentants de divers comités du Conseil de l'Europe, y compris le MSI-AI.

16. Égalité des sexes et IA

Caterina Bolognese, cheffe de la Division de l'égalité de genre, a présenté l'historique, le contexte et les objectifs du travail effectué par la Commission pour l'égalité de genre (CEG). Elle a présenté la stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, adoptée le 6 mars 2024, qui met fortement l'accent sur l'intersectionnalité et sert de référence, à cet égard, à tout organe du Conseil de l'Europe qui élabore de nouvelles normes. La stratégie souligne l'influence croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier de l'intelligence artificielle (IA), pour faire progresser et remettre en cause l'égalité de genre. L'accent est mis sur le rôle de l'IA dans la dynamique des genres, avec une attention particulière à la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie et à la nécessité d'impliquer davantage les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. L'un des principaux objectifs de la stratégie est de lutter contre les stéréotypes

de genre et le sexisme, en reconnaissant le rôle essentiel des médias et des médias sociaux dans la perpétuation et la remise en question de ces problèmes.

Mme Bolognese a fait le point sur les travaux en cours au sein du Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), créé conjointement par le GEC et le CDADI, et du Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO).

17. Elections

Après information par le Secrétariat sur les règles et procédures applicables, les membres du CDMSI ont élu, à bulletin secret :

- **Maja Zarić** (Serbie) en tant que présidente du CDMSI pour un nouveau mandat d'un an ;
- **Taavo Lumiste** (Estonie) en tant que vice-président du CDMSI pour un nouveau mandat d'un an ;
- **Aikaterini Polyzou** (Grèce) en tant que membre du Bureau du CDMSI pour un mandat de deux ans.

18. Activités de coopération du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression

Alina Tatarenko, cheffe de la Division de la coopération pour la liberté d'expression, a présenté un aperçu des activités de coopération en 2024 Elle a présenté les activités de la Division, qui comprennent la mise en œuvre de projets dans 20 pays, la fourniture de conseils politiques et d'avis juridiques, l'élaboration de programmes de formation et l'organisation d'événements visant à encourager le débat public sur la liberté d'expression dans les États membres.

Plus récemment, la Division a élaboré un programme de formation pour lutter contre les poursuites-bâillons, sur la base de la recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2024)2 et de la directive européenne 2024/1069. D'autres programmes de formation sur la sécurité des journalistes, l'accès à l'information et la lutte contre les discours de haine sont en cours de mise à jour, et un **guide sur la limitation du recours au droit pénal pour restreindre la liberté d'expression** est en cours de finalisation. La division a également organisé un forum sur le rôle des médias dans la lutte contre la désinformation lors du Forum mondial de la démocratie et de la conférence « Vilnius Dialogue » sur la promotion de la culture du débat public sur la liberté d'expression en Europe.
Les projets de la division pour 2025 comprennent la poursuite de la mise en œuvre des projets en cours, l'organisation de formations pour lutter contre les poursuites-bâillons et promouvoir l'accès à l'information pour les médias. Elle organisera des événements de sensibilisation à la lutte contre la désinformation à travers l'Europe, une session pour les régulateurs et les plateformes en ligne lors de la conférence EuroDIG et lancera de nouveaux projets en Albanie et pour soutenir les journalistes bélarussiens en exil.
Lors d'un échange avec les membres du CDMSI, Mme Tatarenko a souligné l'importance de la coopération avec le CDMSI et a invité les membres du Comité à participer activement aux activités de coopération. Le rapport annuel mettant en avant les principales activités en 2024 est disponible sur le site web de la division. La division peut être contactée à l'adresse foe.cooperation@coe.int pour toute demande d'assistance et proposition.

19. Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes - alertes systémiques

Adrian Evtuhovici, chef de division/coordinateur de la Plateforme pour la renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, a donné un aperçu des activités de la Plateforme et des développements récents. Marquant le 10ème anniversaire de la création du mécanisme, il a noté que près de 2000 cas ont été signalés par son intermédiaire. Il a indiqué que plusieurs changements avaient été apportés au fonctionnement de la plateforme, à la suite du dialogue avec le Groupe d'amis du Conseil de l'Europe sur la sécurité des journalistes et la liberté des médias, en réponse aux préoccupations selon lesquelles les États membres manquaient de clarté sur la manière de répondre aux alertes et sur les procédures à suivre pour les clôturer.

Une nouvelle catégorie d'« alertes supprimées » a été introduite, afin d'exclure les cas pour lesquels il existe des doutes quant à leur pertinence pour la liberté d'expression, ce qui permet d'améliorer la précision statistique des incidents signalés. En outre, une nouvelle catégorie, intitulée « "autre" » a été créée pour classer la source des menaces, ce qui est particulièrement pertinent pour les cas survenant dans les territoires occupés, où les discussions sur la catégorisation se poursuivent. La procédure révisée prévoit désormais une période d'attente de trois mois avant qu'une alerte ne soit considérée comme sans réponse.

Le CDMSI a également été informé que, pour renforcer la capacité de la plate-forme à identifier les problèmes structurels affectant la liberté de la presse, une nouvelle catégorie d' « alertes systémiques » a été introduite, nécessitant l'approbation de cinq organisations partenaires pour être déclenchée.

20. Étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression

Brittan Heller, experte en droit international, technologie et droits de l'homme et consultant externe, a donné un aperçu de l'état d'avancement d'une étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression.

S'appuyant sur le rapport du Conseil de l'Europe et de l'IEEE intitulé The Metaverse and its Impact on Human Rights, Rule of Law, and Democracy, l'étude vise à examiner l'adéquation des protections existantes dans le cadre des normes du Conseil de l'Europe et à déterminer si les garanties existantes sont suffisantes et appropriées pour assurer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans les réalités immersives. L'étude explorera les implications des technologies de réalité étendue (XR), y compris la réalité virtuelle, augmentée et mixte, pour la liberté d'expression dans les cadres européens des droits humains. L'étude évaluera s'il est nécessaire de mettre à jour les cadres juridiques et de gouvernance, en particulier pour mieux explorer les implications et l'applicabilité de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, afin de répondre à la nature hybride de l'expression et du comportement dans les environnements XR et aux défis connexes.

Les membres du CDMSI ont accepté de fournir des contributions et des commentaires sur l'étude, qui seront ensuite intégrés dans le projet. Une version révisée sera présentée au CDMSI lors de sa prochaine réunion en juin 2025. Les résultats de l'étude pourraient ouvrir la voie à un futur document sur la liberté d'expression dans le domaine de la radioprotection.

21. **Futur mécanisme juridique du Conseil de l'Europe pour soutenir la production de séries dramatiques européennes, sous l'autorité du CDCPP**

Terje Birkrem Hovland, président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, a fait le point sur les développements concernant le futur mécanisme juridique du Conseil de l'Europe pour soutenir la production de séries dramatiques européennes, et a salué l'implication et la contribution du CDMSI dans le processus.

Au cours de la discussion, les membres du CDMSI ont souligné l'importance d'une consultation approfondie des radiodiffuseurs publics et d'autres parties prenantes clés, qui jouent souvent un rôle crucial dans le soutien aux producteurs indépendants. L'intérêt d'une plus grande participation du CDMSI à des initiatives similaires a été souligné. Le président du CDCPP a assuré aux membres du CDMSI que le projet de convention était le résultat d'un dialogue approfondi avec les parties prenantes et qu'il était favorable à la poursuite des discussions afin de répondre aux préoccupations en suspens.

22. **L'état de la collecte d'informations dans la société désinformée d'aujourd'hui**

Le CDMSI a accueilli une session ciblée organisée par des représentants de la Coalition des médias d'information. Les présentations ont été faites par Andrew Moger, Directeur général de la Coalition des médias d'information, John Battle, King's Counsel (Hons), Responsable du service juridique et de la conformité chez Independent Television News (ITN) et ancien Président de la Media Lawyers Association, Deborah Bonetti, Directrice de l'Association de la presse étrangère et correspondante du quotidien italien Il Giorno, Alexandru Giboi, Secrétaire général de l'Alliance européenne des agences de presse et ancien Directeur général et Président de l'Agence de presse nationale roumaine Agerpress, et Robert Heslop, spécialiste des affaires publiques du NMC, y compris le Conseil des éditeurs européens.

Les panélistes ont discuté du rôle critique de la sauvegarde du journalisme dans une société de plus en plus affectée par la méfiance à l'égard de l'information. La session a mis l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les journalistes et les organismes d'information pour maintenir et rétablir la confiance et fournir des informations exactes dans un paysage médiatique complexe et en constante évolution. Ils ont également souligné les défis croissants auxquels sont confrontées les femmes journalistes et la nécessité d'un meilleur soutien et d'une meilleure reconnaissance de leur travail. Les interventions ont également porté sur des initiatives réussies visant à améliorer la transparence et la collaboration entre le système judiciaire et les médias, notamment les protocoles facilitant le partage d'informations entre les tribunaux et les journalistes, ainsi que les formations destinées aux journalistes opérant dans des zones de conflit.

Les membres du CDMSI ont également échangé sur des questions relatives à la sécurité des journalistes, à l'influence des plateformes sociales et à la formation des jeunes journalistes.

23. **Intervention de Matjaž Gruden,** Directeur, Direction de la démocratie, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Le Directeur a partagé des informations sur les données collectées par la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, ainsi queles tendances émergentes concernant les menaces contre les journalistes à travers l'Europe, et a souligné le rôle essentiel du CDMSI dans la résolution de ces problèmes du point de vue de l'établissement de normes. Il a souligné deux aspects clés dans lesquels le CDMSI joue un rôle essentiel : premièrement, en élaborant des réponses politiques multilatérales significatives, et deuxièmement, en respectant les obligations positives au titre

de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, en veillant à ce que la liberté d'expression soit exercée librement et à ce que les journalistes puissent travailler dans un environnement sûr. Le Directeur a salué le travail remarquable du CDMSI, notamment en traduisant les normes en orientations pour des actions concrètes qui améliorent effectivement les conditions de travail des médias.

S'appuyant sur le processus du CDCPP et sur les discussions relatives à une future convention, il a souligné la nécessité de renforcer la coordination et la coopération par des échanges plus fréquents entre les comités intergouvernementaux et de rechercher activement des possibilités de collaboration. Il a également encouragé une coordination maximale à tous les niveaux, y compris au niveau national, afin de garantir une approche cohérente et efficace en matière de normalisation et d'autres processus. En conclusion, il a félicité le CDMSI et le secrétariat pour les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

24. Développements récents par pays dans le domaine de la liberté d'expression

Les membres suivants du CDMSI ont présenté des développements récents spécifiques à leur pays dans le domaine de la liberté d'expression sous forme écrite :

Grèce : La loi n° 5005/2002 sur le « renforcement de la publicité et de la transparence des médias imprimés et électroniques » a établi un registre pour les médias imprimés (MET) ainsi qu'un registre pour les médias électroniques (MHT). Bien que l'inscription aux registres susmentionnés ne soit pas obligatoire pour la presse écrite et les médias électroniques, elle constitue une condition préalable à l'obtention de publicité publique, selon des critères et des procédures transparents, objectifs, proportionnés et non discriminatoires.

La deuxième année d'application du registre des médias imprimés et électroniques a modifié le paysage médiatique en Grèce en termes de transparence de la propriété, avec **398** médias imprimés (journaux de couverture nationale, journaux régionaux et magazines) et **556** médias électroniques ayant reçu la certification et répondant aux exigences énoncées dans la loi n° 5005/2022.

Lettonie : Journée du MIL baltique 2024 : Un front collaboratif sur l'éducation aux médias et la résilience à l'information à Riga

Le 30 octobre 2024, des défenseurs de l'éducation aux médias, des éducateurs et des experts de toute la région balte se sont réunis à Riga pour la Journée balte de l'éducation aux médias et à l'information (MIL). Cet événement, organisé par le Centre balte pour l'excellence des médias, a servi de plateforme critique pour discuter des défis et des stratégies visant à promouvoir une société maîtrisant les médias, résistante à la désinformation et dotée de nouvelles compétences numériques. L'événement a présenté le projet « Resilient Baltics », qui met en lumière des initiatives communautaires impliquant divers groupes, des jeunes aux personnes âgées, dans l'éducation aux médias. Les sessions ont exploré des sujets tels que l'impact de l'IA sur la création de contenu, les implications des médias numériques sur la santé mentale et les stratégies de contre-désinformation de la Lettonie. La Journée a été conclue par un appel à une collaboration transfrontalière permanente afin de favoriser une société résiliente et éduquée aux médias.

En outre, en octobre, plusieurs ateliers d'éducation aux médias et à l'information, ou « laboratoires de compétences », destinés aux personnes âgées ont été organisés dans la région de Latgale en Lettonie.

Cette région a été choisie en raison de sa proximité avec la Russie et le Belarus, ainsi que de son importante population minoritaire, qui la rend particulièrement vulnérable à la désinformation et à la propagande. Ces laboratoires de compétences ont suscité une attention considérable dans les médias publics lettons et font partie des activités du WP4.4 dans le cadre du projet BECID (Baltic Engagement Centre for Combating Information Disorders), qui vise à renforcer la résistance à l'information des populations russophones dans les pays baltes.

Luxembourg : Le Luxembourg est en train de réformer sa législation nationale se rapportant aux **médias électroniques** avec l'objectif de mettre en place un cadre règlementaire moderne et technologiquement neutre sur les médias électroniques. Le Luxembourg a organisé dans ce cadre un cycle de conférences, ouverts aux citoyens, au sujet des influenceurs et créateurs de contenus; l'intelligence artificielle et les médias; la liberté d'expression confrontée à l'anonymat et à l'incitation à la haine et à la violence; ainsi qu'à la désinformation (www.mediareform.lu). Par ailleurs, un projet de loi introduisant un **droit d'accès à l'information pour journalistes** a été déposé dans le but de faciliter le travail des médias. Le projet de loi vise également à aligner le cadre légal national avec la convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (convention de Tromsø).

La Loi du 8 juillet 2024 portant modification de la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias introduit un **droit de réponse en ligne**.

Par ailleurs, le **Média de service public** bénéficie d'une nouvelle Convention pluriannuelle 2024-2030 signée avec l'État. Le Média s'y engage, entre autres, de traiter, en toute indépendance éditoriale, de sujets relatifs à l'environnement naturel et humain et aux défis de la crise climatique, de promouvoir une représentation équilibrée des genres dans ses contenus, de permettre la plus grande accessibilité en ligne possible pour personnes en situation de déficience sensorielle, de mettre en place un conseil des auditeurs et auditrices composé de membres du public, et d'adhérer aux critères de la *Journalism Trust Initiative* (JTI), initiative de certification indépendante et transparente développée par RSF visant à favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d'indépendance.

La République de Moldavie : La République de Moldavie a signé la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle en septembre 2024 à Vilnius.

En outre, plusieurs projets de modification de la législation sont en cours d'élaboration et de consultation publique, compte tenu de la nécessité de s'aligner sur la législation européenne. Parmi les lois modifiées/élaborées figurent le code des services de médias audiovisuels et la nouvelle loi sur les médias.

Le Conseil de l'audiovisuel a organisé en septembre 2024, en collaboration avec l'OFCOM du Royaume-Uni, un événement auquel ont participé des représentants des régulateurs de 10 pays de la région. Cet événement a été l'occasion d'échanger des points de vue et des pratiques sur la régulation de sujets sensibles tels que la désinformation, le discours de haine ou l'éducation aux médias.

La République de Moldavie a également lancé le Media Ownership Monitor, qui contient des données pertinentes sur les propriétaires de médias dans le pays.

Portugal : En octobre 2024, le gouvernement a présenté un plan global d'action pour les médias et étendu, préparé en consultation avec les organisations de médias. Ce plan aborde concrètement, à court, moyen et long terme, les profonds changements de la structure de l'information publique, qui

affectent la viabilité des médias, la sécurité du travail des employés et mettent en péril la liberté d'information, le pluralisme et la liberté d'expression. Il prévoit plus de 30 mesures articulées autour de quatre axes : la mise à jour de la réglementation du secteur des médias à la lumière des défis numériques et des réglementations européennes connexes ; les médias de service public ; les incitations à la viabilité des médias ; l'éducation aux médias et la lutte contre la désinformation. Pour préparer et coordonner la mise en œuvre du plan d'action pour les médias et préparer un plan national pour l'éducation aux médias, une nouvelle entité publique appelée « #PortugalMediaLab » a été créée sous l'égide du ministre des Affaires Parlementaires.

25. Demande de statut d'observateur par le Center for Countering Digital Hate (CCDH)

Le CDMSI a pris note des informations fournies par Jonah Thompson, responsable de la politique européenne, sur le profil et les activités du Centre de Lutte contre la Haine Numérique (CDDH), organisation ayant demandé le statut d'observateur auprès du CDMSI. En raison des exigences de quorum (comme indiqué dans la résolution CM/Res(2021)3), et sur proposition des membres du Bureau, le CDMSI a accepté de déterminer l'octroi du statut d'observateur au CCDH par le biais d'une procédure écrite. Le CDMSI a ensuite accepté, par le biais d'une procédure écrite, d'accorder le statut d'observateur au CCDH.

26. Participation à des événements passés et futurs présentant un intérêt pour le CDMSI

Des informations pertinentes ont été fournies par le secrétariat et les membres du CDMSI.

27. Questions diverses - date et lieu de la prochaine réunion

Le CDMSI a décidé de tenir sa prochaine réunion plénière du 18 au 20 juin 2025, dans les locaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

Le CDMSI a adopté par procédure écrite le présent rapport de réunion.

Annexe 1

26e Réunion
4 - 6 décembre 2024
Palais de l'Europe, Salle 6, Hybride

ORDRE DU JOUR

4 DÉCEMBRE - *Session du matin 09h30 – 12h30*
28. Ouverture de la réunion Irena Guidikova, Cheffe du service des institutions démocratiques et des libertés, Direction de la démocratie, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine
29. Adoption de l'ordre du jour
30. Campagne du Conseil de l'Europe « Les journalistes comptent » pour la sécurité des journalistes Rapport d'avancement sur les développements les plus récents et les travaux à venir. - Séminaire : Le rôle de la police dans la protection de la sécurité des journalistes (26-27 septembre, Strasbourg, France) - Conférence thématique annuelle : Protection des journalistes - un dialogue multipartite (29-30 octobre, Strasbourg, France) Mesures prises par les Etats membres - Informations par les membres du CDMSI (*Tour de table*) Prochaines étapes de la campagne *Pour information et discussion*

10h40 – 11h10 Pause-café

31. Echange de vues avec Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe
32. La liberté d'expression en 2023, Rapport sur les tendances de la liberté d'expression dans les Etats membres du Conseil de l'Europe préparé pour le Service des institutions démocratiques et des libertés par Peter Noorlander, Consultant indépendant et Directeur de Startup, Reporters Shield.

Pause déjeuner 12h30-14h00

Session de l'après-midi 14h00 – 17h30

33. Échange de vues avec le juge Arnfinn Bårdsen, vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme

34. Travaux normatifs. Comités d'experts du CDMSI - état d'avancement des travaux

- Comité d'experts sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs (MSI-eSEC)

  Présentation de Nicole Stellou, Présidente du MSI-eSEC
  Présentation par Martin Husovec, co-rapporteur pour la rédaction

- Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)

  Présentation par Andrin Eichin, Président du MSI-AI
  Présentation par Iva Nenadic, co-rapporteur pour la rédaction

Pour information et discussion

15h50 – 16h20 Pause-café

35. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

- Mise à jour sur le suivi de la Recommandation CM/Rec(2024)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 5 avril 2024
- Résultats de la Deuxième conférence européenne anti-SLAPP, Strasbourg, 14 novembre 2024
- Suivi de la Déclaration du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur le bilan du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) +20 et l'extension du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

Pour information par le Secrétariat et les membres du CDMSI et discussion

36. Forum Mondial pour la Démocratie du Conseil de l'Europe (Démocratie et diversité - pouvons-nous dépasser les clivages ?), 6-8 novembre 2024

Présentation par Irena Guidikova, Cheffe du Service des institutions démocratiques et des libertés, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe

Annexe 2

Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI) /
Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

26h meeting – 4-6 December 2024 /
26e réunion – 4-6 décembre 2024

List of participants / *Liste de participant.e.s*

Total number of participants: 104 / Nombre total des participants : 104
Gender distribution: 54 men (56%) / 50 women (44%) / *Parité entre hommes : 54 hommes (56%) / 50 femmes (44%)*

MEMBERS/*MEMBRES*

ARMENIA/*ARMENIE*	**Marietta MNATSAKANYAN** Legal Expert, "Center of Legislation Development" Foundation, Ministry of Justice of Armenia / *Expert juridique, Fondation « Centre de développement de la législation », ministère de la Justice d'Arménie*
AUSTRIA/*AUTRICHE*	**Andreas ULRICH** Federal Chancellery, Constitutional Service, Media, Information Society, Political Parties (Law)/ *Chancellerie fédérale, Service constitutionnel, Service Médias et société de l'information, partis politiques (droit)* **Julia Zoechling** Federal Chancellery, Constitutional Service, Media, Information Society, Political Parties (Law)/ *Chancellerie fédérale, Service constitutionnel, Service Médias et société de l'information, partis politiques (droit)*
AZERBAIJAN/*AZERBAÏDJAN*	**Rasim BAGHIROV** Head of International Relations and Strategic Planning, Media Development Agency of the Republic of Azerbaijan / R*esponsable des relations internationales et de la planification stratégique, Agence de développement des médias de la République d'Azerbaïdjan*
BELGIUM/*BELGIQUE*	**Johan BOUCIQUÉ** Media Advisor, Department of Culture, Youth and Media, Flemish Government / *Conseiller medias, Département de la culture, de la jeunesse et des médias, Gouvernement flamand*
BOSNIA AND HERZEGOVINA/*BOSNIE-HERZEGOVINE*	**Emir POVLAKIC** Head of Audiovisual and Media Services, Communications Regulatory Agency / *Chef des services audiovisuels et médias, Agence de régulation des communications*
BULGARIA / *BULGARIE*	**Iglika IVANOVA** State Expert, International cooperation, Europan Programmes and Regional Activities Directorate, Ministry of Culture /

	Expert d'État, Coopération internationale, Direction des programmes européens et des activités régionales, ministère de la Culture
CROATIA/*CROATIE*	**Nives ZVONARIĆ** Head of Media Sector, Ministry of Culture and Media / *Cheffe du secteur des médias, ministère de la Culture et des Médias*
CYPRUS/*CHYPRE*	**Kyriakos KONSTANTA** Press and Information Officer, Ministry of Tourism / *Attaché de presse et d'information, ministère du Tourisme* **Nikolas ZACHARIOU** Press and Information Officer, Ministry of Interior / *Attaché de presse et d'information, ministère de l'Intérieur*
CZECH REPUBLIC/*REPUBLIQUE TCHEQUE*	**Artus REJENT** Director, Media and Audio-Visual Department, Ministry of Culture of the Czech Republic / *Directeur, Département des médias et de l'audiovisuel, ministère de la Culture de la République Tchèque*
ESTONIA/*ESTONIE*	**Taavo LUMISTE** Ministry of Foreign Affairs / *ministère des Affaires étrangers* **Mr/M. Andres JÕESAAR** Adviser (media), Arts Department, Ministry of Culture / *Conseiller, Département des arts, ministère de la Culture*
FRANCE	**Mathieu PRADIER** Copyright and audiovisual regulation editor at the Ministry of Europe and Foreign Affairs / *Rédacteur droit d'auteur, régulation audiovisuelle au ministère de l'Europe et des affaires étrangères* **Noemi DANAS** Ministry of Culture */ ministère de la Culture*
GEORGIA/*GEORGIE*	**Ivane MAKHARADZE** Commissioner, Communications Commission of Georgia / *Commissaire, Commission des communications de Géorgie*
GERMANY/*ALLEMAGNE*	**David NEJJAR** Federal Goverment Commissioner for Culture and the Media, Berlin / *Commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias, Berlin* **Florian SCHWEYER** Deputy Head of Unit Political Priorities, European Broadcasting and Media Policy, Representation of the Free State of Bavaria, Brussels / *Chef d'unité adjoint, Priorités politiques, Politique européenne de l'audiovisuel et des médias, Représentation de l'État libre de Bavière, Bruxelles*
GREECE/*GRECE*	**Aikaterini POLYZOU** Head of Department for Audiovisual Media & Internet, Secretariat General for Communication & Media / *Chef du département Médias audiovisuels et Internet, Direction des médias, Secrétariat général pour la communication et les média*
HUNGARY/*HONGRIE*	**György OCSKÓ**

	International Legal Advisor, National Media and Infocommunications Authority / *Conseiller juridique international, Autorité nationale des médias et des info-communications*
IRELAND/*IRLANDE*	**Leah KIERAN** Administrative Officer, Department of Tourism, Culture, Arts, Gaeltacht, Sport and Media, Broadcasting & Media Division / *Administrateur, ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts, du Gaeltacht, des Sports et des Médias, division de la radiodiffusion et des médias*
ITALY/*ITALIE*	**Claudia SARTORI** Director General at the Department for Information and Publishing of the Presidency of the Council of Ministers / *Directrice générale au Département de l'information et de l'édition de la Présidence du Conseil des ministres.*
LATVIA/*LETTONIE*	**Andris MELLAKAULS** Head of Information Space Integration Division, Ministry of Culture / *Chef de la Division de l'intégration de l'espace d'information, ministère de la Culture*
LITHUANIA/*LITUANIE*	**Agnė MIKSTIENE** Chief Specialist, Media and Copyright Policy Unit, Ministry of Culture/ *Spécialiste en chef, Unité de la politique des médias et des droits d'auteur, ministère de la Culture*
LUXEMBOURG	**Céline FLAMMANG** Senior policy advisor, Department of Media, Connectivity and Digital Policy, Ministry of State / *Conseillère principale, service des Médias, de la Connectivité et de la Politique numérique, ministère d'État*
MALTA/*MALTE*	**Marija Sara VELLA GAFA** Ministry for Justice and Reform of the Construction Sector/ *ministère de la Justice et de la Réforme du secteur de la construction*
REPUBLIC OF MOLDOVA/ *REPUBLIQUE DE MOLDOVA*	**Aneta GONTA** Vice-president of the Republic of Moldova Audiovisual Council / *Vice-Présidente du Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova*
MONACO	**Serge ROBILLARD** Head of Partnerships and Institutional Relations, Interministerial Delegation in charge of Digital Transition / *Chargé des partenariats et des relations institutionnelles, Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique* **Paloma REBSTOCK** Interministerial Delegation in charge of Digital Transition/ *Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique*
NETHERLANDS/*PAYS-BAS*	**Inge WELBERGEN (Vice-Chair/ *Vice-présidente*)** Legal officer Media, Ministry of Education, Culture and Science, Directorate-General of Culture and Media, Media and Creative Industries / *Conseiller juridique Médias, ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, Direction générale de la Culture et des Médias, Médias et Industries créatives*

NORWAY/*NORVEGE*	**Luise SALTE** Media Advisor, Ministry of Culture and Equality/ *Conseillère en médias, ministère de la Culture et de l'Egalité*
POLAND/*POLOGNE*	**Magda JAGIELLOWICZ** Chief Specialist, Media Law Unit, Department of Media and Creative Sectors, Ministry of Culture and Hational Heritage (KRRIT) / *Spécialiste en chef, Unité du droit des médias, Département de médias et des secteurs créatifs, ministère de la culture et du Patrimoine national*
PORTUGAL	**Charlotte SIMÕES** Policy Officer, International Relations and Communication Department, General Secretariat of the Presidency of the Council of Ministers / *Chargée de mission, Service des relations internationales et de la communication, Secrétariat général de la Présidence du Conseil des ministres* **Sérgio GOMES DA SILVA** Director of International Relations and Communications at the Presidency of the Council of Ministers */ Directeur des services des relations internationales et de la communication à la présidence du Conseil des ministres*
ROMANIA/*ROUMANIE*	**Marius JITEA** Public Manager, General Secretariat of the Government of Romania / *Manager public, Secrétariat général du gouvernement de la Roumanie*
SAN MARINO	Gloria **VALENTINI** Second Secretary/ *Deuxième secrétaire*
SERBIA/*SERBIE*	**Maja ZARIC (Chair/*Présidente*)** Head of Division for International Cooperation in the Field of Media, Ministry of Information and Telecommunications/ *Chef de la division de la coopération internationale dans le domaine des médias, ministère de l'Information et des Télécommunications* **Maja MILENKOVIC** Head of normative Unit at Media Department, Ministry of Information and Telecommunications / *Chef de l'unité normative au département des médias, ministère de l'Information et des Télécommunications*
SLOVAK REPUBLIC/*REPUBLIQUE SLOVAQUE*	**Verónika KNAPPOVA**, Ministry of Culture of the Slovak Republic / *ministère de la Culture de la République slovaque*
SLOVENIA/*SLOVENIE*	**Skender ADEM** Undersecretary, Ministry of Culture of Republic of Slovenia / *Sous-secrétaire, ministère de la Culture de la République de Slovénie*
SPAIN	**Miguel OVEJERO PEREZ** Advisory member of the S.G. for the Digital Society. Ministry for Digital Transformation and the Civil Service / *Membre consultatif du S.G. pour la société numérique. Ministère de la transformation numérique et de la fonction publique*
SWEDEN/*SUEDE*	**Filippa Arvas OLSSON**

	Senior Adviser, Ministry of Culture, Division for Media and Democracy / *Conseiller principal, ministère de la culture, division des médias et de la démocratie*
SWITZERLAND/*SUISSE*	**Thomas SCHNEIDER** Ambassador, Director of International Affairs, Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communication DETEC, Federal Office of Communications OFCOM / *Ambassadeur, Directeur des affaires internationales, Service fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral de la communication OFCOM* **Isabelle LOIS** Senior Policy Advisor, Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications DETEC, Federal Office of Communications OFCOM / *Conseillère politique principale, Service fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral de la communication OFCOM*
TÜRKIYE	**Yusuf DEMİRTAŞ** Deputy Head, International Relations Department, Radio and Television Supreme Council (RTUK), / *Vice-chef, Département des relations internationales, Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK)* **Gülten İMRE ÇETİN** Expert - Public Diplomacy Department, Presidency of The Republic of Türkiye, Directorate of Communications/ *Expert - Département de la diplomatie publique, Présidence de la République de Turquie, Direction des communications* **Özge KODAZ** Paris Communications Counseller, Turkish Embassy in Paris/ *Conseiller en communication, Ambassade de Turquie à Paris*
UKRAINE	**Olha HERASYMIUK** Chair, National Council of Television and Radio Broadcasting of Ukraine / *Présidente, Conseil national de la télévision et de la radiodiffusion d'Ukraine*
UNITED KINGDOM/*ROYAUME-UNI*	**Marney CRAINEY** Head of Multilateral Strategy, Department for Science, Innovation and Technology / *Cheffe de la stratégie multilatérale, Service de la science, de l'innovation et de la technologie* **Louis SHARKEY** International Media Senior Policy Advisor, Department for Culture, Media, and Sport. / *Conseiller politique principal pour les médias internationaux, Service de la culture, des médias et du sport*

OBSERVERS STATES / *ÉTATS OBSERVATEURS*

HOLY SEE/*SAINT SIEGE*	**Michael LUKAS** Spokesman of the Order of Malta in the Diocese of Hildesheim / *Porte-parole de l'Ordre de Malte dans le diocèse de Hildesheim*
MOROCCO/*MAROC*	**El Mahdi AROUSSI IDRISSI** Director of the Legal Studies Department, focal point, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) / *Directeur du Département des études juridiques, point focal, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)* Othmane **ALAMI LAKTIB** Senior Manager, Legal Studies Department, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) / *Cadre supérieur, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)* **Chanaz EL AKRICHI** Head of Division for Cooperation Ministry of Culture, Youth and Sports, Department of Communication / *Cheffe de division de la Coopération, ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Département de la Communication*

OBSERVERS TO THE CDMSI / *OBSERVATEURS AUPRES DU CDMSI*

ASSOCIATION OF COMMERCIAL TELEVISION AND VIDEO ON DEMAND SERVICES IN EUROPE (ACTE)	**Erard GILLES** Head of media and data taskforce / *Chef de la taskforce médias et données*
EUROPEAN ASSOCIATION FOR VIEWERS INTERESTS (EAVI)	**Semih SOLMAZ** Project and Development Manager / *Responsable de projet et de développement*
EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU) / *UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION*	**Sophia WISTEHUBE** Legal Counsel / *Conseiller juridique*

NEWS MEDIA COALITION (NMC)/ *COALITION DES MEDIAS D'INFORMATION*	**Andrew MOGER** Chief Executive of the News Media Coalition and former publishing managing editor/ *Directeur general* **Robert HESLOP** Public Affairs Specialist of the NMC including the European Publishers Council **John BATTLE** King's Counsel (Hons), Head of Legal and Compliance at Independent Television News (ITN) and former chair of the Media Lawyers Association **Alexandru GIBOI** General Secretary of the European Alliance of News Agencies and former General Director and President at the Romanian national news agency Agerpress **Deborah BONETTI** Director of the Foreign Press Association and correspondent of Italian daily newspaper Il Giorno

OTHER PARTICIPANTS / *AUTRES PARTICIPANTS*

INTERNET RIGHTS AND PRINCIPLES COALITION (IRPC) STEERING COMMITTEE / *COMITÉ DE PILOTAGE DE LA COALITION POUR LES DROITS ET PRINCIPES DE L'INTERNET (IRPC)*	**Minda MOREIRA** Co-Chair/ *Coprésident* **Dennis REDEKER** Co-Chair/ *Coprésident*
MEDIAWISE SOCIETY	**Nicoleta FOTIADE** Media Literacy Educator & Trainer, Associated to Mediawise Society and International Association for Media Education / *Éducatrice et formatrice en éducation aux médias, associée à la Mediawise Society et à l'Association internationale pour l'éducation aux médias*
Center for Countering Digital Hate	**Johan THOMPSON** EU Policy Manager/*responsable politique de l'Union européenne*
REPORTERS SHIELD	**Peter NOORLANDER** Independent Consultant and Startup Director / *Consultant indépendant et directeur de startup*

COUNCIL OF EUROPE / *CONSEIL DE L'EUROPE*

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS/*COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME*	**Michael O´Flaherty** Commissioner / *Commissaire* **Ozgur DERMAN**

	Head of Division – Deputy to the Director/ *Chef de division - Adjoint au directeur*
COMMITTEE OF EXPERTS ON THE IMPACTS OF GENERATIVE ARTIFICIAL INTELLIGENCE FOR FREEDOM OF EXPRESSION (MSI-AI) / *COMITE D'EXPERTS SUR LES IMPLICATIONS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION (MSI-AI)*	**Andrin EICHIN** Chair / *President* **Iva NENADIC** **Drafting Co-rapporteur**/ *Co-rapporteur de rédaction*
COMMITTEE OF EXPERTS ONLINE SAFETY AND EMPOWERMENT OF CONTENT CREATORS AND USERS (MSI-ESEC) / *COMITE D'EXPERTS SUR LA SECURITE EN LIGNE ET LA RESPONSABILISATION DES CREATEURS DE CONTENUS ET DES UTILISATEURS*	**Mme Nicole STELLOU** Chair / *Présidente* **Martin HUSOVEC** Drafting Co-Rapporteur/ *Co-rapporteur de rédaction*
STEERING COMMITTEE FOR CULTURE, HERITAGE AND LANDSCAPE (CDCPP) / *COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE*	**Terje Birkrem HOVLAND** Chair of the CDCPP / *Président du CDCPP* **Daniil KHOCHABO** Secretary to the CDCPP / *Secrétaire du CDCPP*
EURIMAGE	**Alex Traila** Partial Agreement – Eurimage / *Accord partiel - Eurimage*
EUROPEAN AUDIO-VISUAL OBSERVATORY / *OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL*	**Susanne NIKOLTCHEV** Executive Director **/** *Directrice exécutive* **Maja CAPPELLO** Head of Department for Legal Information / *Cheffe du département d´informatoin juridique* **Justine RADEL-CORMANN** Legal Analyst*/ Analyste juridique* ***Sophie* VALAIS** Deputy Head of Department for Legal Information */ Adjointe au chef de département pour l'information juridique* ***Laura* ENE** Market Analyst*/ Analyste de marché* ***Olivier* HERMANNS** Legal Analyst*/ Analyste juridique* ***Eric* MUNCH** Legal Analyst*/ Analyste juridique*

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS	**Judge Arnfinn Bårdsen** Vice-President/ *Vice-président*
EUROPEAN PLATFORM OF REGULATORY AUTHORITIES (EPRA)/ *LA PLATE-FORME EUROPÉENNE DES INSTANCES DE RÉGULATION*	**Emmanuelle MACHET** Head of EPRA Secretariat / *Cheffe du secrétariat de l'EPRA*
GENDER EQUALITY DIVISION / *DIVISION DE L´EGALITE DE GENRE*	**Caterina BOLOGNESE** Head of Division / *Cheffe de division*
PARLIAMENTARY ASSEMBLY / *ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE*	**Roberto FASINO** Secretary to the Committee on Culture, Science, Education and Media / *Secrétaire de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias* **Guillem CANO-PALOMARES** Deputy Head of the Secretariat of the Committee on Legal Affairs and Human Rights */ Chef adjoint du Secrétariat de la Commission des Questions Juridiques et des Droits de l'Homme* **Thorhildur SUNNA ÆVARSDÓTTIR** General Rapporteur on the situation of human rights defenders and whistleblowers, Committee on Legal Affairs and Human Rights / *Rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des dénonciateurs, commission des affaires juridiques et des droits de l'homme*
COUNCIL OF EUROPE INTERNATIONAL COOPERATION GROUP ON DRUGS AND ADDICTIONS (POMPIDOU GROUP)/ *GROUPE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (GROUPE POMPIDOU)*	**Elena HEDOUX** Secretariat / *Secrétariat*
EUROVISIONI	**Giacomo MAZZONE** Secretary General / *Secrétaire général*

DGII – DIRECTORATE FOR DEMOCRACY - DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY AND HUMAN DIGNITY / *DIRECTION DE LA DEMOCRATIE - DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA DIGNITE HUMAINE*

Mr/M Matjaz GRUDEN Director, Directorate for Democracy / *Directeur, Direction de la Démocratie*
Irena GUIDIKOVA Head of the Democratic Institutions and Freedoms Department / *Cheffe du département des institutions démocratiques et des libertés*
Artemiza-Tatiana CHISCA Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI), Head ofFreedom of Expression and CDMSI Division / *Secrétaire du Comité Directeur Médias et Société de l'Information (CDMSI), Cheffe de la Division Liberté d´expression et CDMSI*
Giulia LUCCHESE Vice- Secretary to the CDMSI, Secretary to the Committee of Experts on the Impacts of Generative Artificial Intelligence for Freedom of Expression (MSI-AI) / Vice-secrétaire du CDMSI, S*ecrétaire du Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)*
Cesare PITEA Secretary to the Committee of Experts on online safety and empowerment of content creators and users (MSI-eSEC) / *Secrétaire du Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs (MSI-eSEC)*
Rodica CIOCHINA Programme Manager, Freedom of Expression and CDMSI Division / *Chargée de programme, Division Liberté d´expression et CDMSI*
Tudor ROSU Programme Manager, Freedom of Expression and CDMSI Division / *Chargée de programme, Division Liberté d´expression et CDMSI*
Quentin COLOMINA Freedom of Expression and CDMSI Division **/** *Division Liberté d´expression et CDMSI*
Alina TATARENKO Head of Division for Cooperation on Freedom of Expression /*Cheffe de division pour la coopération en matière de liberté d'expression*
Paul MEYER Division for Cooperation on Freedom of Expression /*division pour la coopération en matière de liberté d'expression*
Adrian EVTUHOVICI Platform for the Safety of Journalists / *Plateforme pour la sécurité des journalistes*
Irina TOMOVA Assistant, Freedom of Expression and CDMSI Division / *Assistante, Division Médias et Internet*
Roxana VENER Assistant, Freedom of Expression and CDMSI Division / *Assistante, Division Liberté d´expression et CDMSI*

INTERPRETERS / *INTERPRETES* **:**

Nicolas GUITTONNEAU
Morgane LAMOTHE